



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 387, RUE DU FAUBOURG

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **1^{er} février 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal est non conforme. La marge latérale au coin "nord" est de 1,1 mètre et de 1,05 mètre au coin "est" alors que la réglementation municipale exige une marge de 1,5 mètre.

De plus, la marge latérale "sud-ouest" du bâtiment principal est d'un (1) mètre alors que la réglementation municipale exige une marge de 1,5 mètre.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 4 193 425 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 387, rue du Faubourg, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEIZIÈME jour du mois de JANVIER
deux mille dix-sept.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA